

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Catherine CLEMOT - Martine BEAUMONT - Caroline ROBINEAU - Christian CUSSONNEAU - Gabriel HUBERT - Michel COULETEL - Dominique BILLY.

Absent : Gilles FOULON.

1. Convention de mise en place de services communs avec la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine

Monsieur le Maire a rapporté les décisions du conseil de communauté en date des 07 juillet et 15 septembre 2011 portant sur la mise en place de services communs, l'un en matière d'ingénierie "Voirie/Réseaux Divers (VRD)" et trois autres concernant la "Commande Publique", l'"Hygiène et la sécurité" et les "Ressources humaines". Il a expliqué qu'il s'agissait de mutualiser des moyens humains et matériels à l'échelon intercommunal en vue d'optimiser ces différents moyens au profit de l'amélioration de la qualité des services au public. Puis il a présenté le projet de convention qui a pour objet de régler les effets de ces mises en commun de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil a unanimement approuvé les termes de la convention de mise en place de services communs entre la communauté de communes et les communes, autorisé Monsieur le Maire à signer cette dite convention et donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

2. Travaux de desserte en électricité des habitations principales futures Rue de la Tour :

a) Travaux à confier au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)

En vue du raccordement au réseau électrique d'une habitation nouvelle, Rue de la Tour, le conseil municipal s'est engagé à verser la somme de 1 337 € au SIEML qui est chargé de l'opération et qui, lui, finance 2 920 €

b) Participation des bénéficiaires

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2002 instaurant le régime de la participation pour voies nouvelles et réseaux, le conseil municipal a décidé de répercuter la participation communale, en totalité, entre chacun des deux foyers bénéficiaires de ces travaux de raccordement au réseau de distribution électrique.

3. Programme d'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire a présenté au Conseil le programme d'aménagement de la forêt communale proposé par les services de l'Office National des Forêts sur les 20 années à venir : il a exposé les principaux enjeux ainsi que les options d'aménagement et leur objectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'aménagement forestier des 60,18 ha de forêt communale gérée par les services de l'ONF et programmé sur les années 2011 à 2030.

4. Abattage des deux tilleuls de l'école

Monsieur le Maire a fait part au Conseil des risques que faisaient encourir le tilleul situé entre l'entrée de l'école et la salle du Conseil, risques de rupture des canalisations des réseaux d'alimentation en gaz et en eau des bâtiments scolaires et de la mairie, ainsi que des problèmes engendrés par la présence du tilleul sis dans la cour de l'école à savoir la dégradation de la qualité du sable par les feuilles mais surtout les fientes d'oiseaux dans le bac de jeux situé juste en dessous. Préconisant l'abattage de ces 2 tilleuls, il a présenté les estimations établies pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre moins-disante à savoir celle de l'entreprise LAMY qui s'élève à 606,96 euros Toutes Taxes Comprises.

Puis Monsieur le Maire a précisé qu'en lieu et place du tilleul dans la cour de l'école serait construit un préau en début d'année 2012.

5. Elections sénatoriales

En vue du scrutin du 25 septembre 2011, Monsieur le Maire a porté à la connaissance du Conseil les professions de foi des différentes listes de candidats aux élections sénatoriales. Une discussion s'en est suivie. Monsieur le Maire a fait la remarque que seul Monsieur Christophe BÉCHU s'était déplacé en mairie pour présenter le programme de la liste qu'il conduit.

6. Questions diverses :

. Tarifs communaux

Le conseil municipal a décidé de reconduire, en 2012, chacun des tarifs communaux fixés jusqu'à lors.

. Dépôt des déchets verts au "Péridet"

Après avoir entendu Monsieur le Maire qui a constaté que des déchets verts étaient déposés sur le site du Péridet par des personnes domiciliées hors commune, les membres du conseil municipal ont décidé d'installer une barrière verrouillable à l'entrée dudit site, le long du chemin et ont chargé Monsieur le Maire de demander des devis estimatifs de ces travaux d'aménagement.